

Que faire des animaux de compagnie d'une personne décédée ?

Le décès d'un proche est une épreuve complexe, et le sort de son animal de compagnie demande une prise en charge rapide. Entre statut juridique, solutions d'accueil d'urgence et mesures d'anticipation, voici le récapitulatif complet des démarches et options possibles.

1 – Le cadre juridique de l'animal dans la succession

En résumé, la question à se poser n'est donc pas tellement « *faut-il lui dire ?* » que « *comment lui dire, avec quels mots et à quel moment ?* ». Depuis la loi du 16 février 2015 (mentionnée dans l'article comme loi sur le statut de l'animal), les animaux de compagnie et NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) sont reconnus par le Code civil comme des **êtres vivants doués de sensibilité**.
Néanmoins, ils demeurent soumis au régime juridique des biens [cite: 1, 2]. À ce titre, ils font partie du patrimoine du défunt et doivent être partagés entre les héritiers.

BON À SAVOIR

Entre le moment du décès et la liquidation définitive de la succession, la garde et la prise en charge quotidienne de l'animal doivent être assurées directement par les proches ou les héritiers.

2 - Les solutions de prise en charge après un décès

Si aucun testament ni directive n'a été rédigé au préalable et que certains héritiers ne souhaitent pas ou ne peuvent pas garder l'animal, plusieurs alternatives existent pour éviter l'abandon ou l'euthanasie.

- **L'adoption directe :** l'animal peut être recueilli par un héritier, un membre de la famille, un ami ou un voisin.
- **Les familles d'accueil :** qu'elles soient bénévoles ou rémunérées, les familles d'accueil offrent un cadre chaleureux et sécurisant, similaire au foyer d'origine, ce qui évite le stress lié aux refuges collectifs.
- **Les associations et refuges de protection animale :** des organismes tels que la SPA, la Fondation 30 Millions d'Amis, la Fondation Brigitte Bardot ou la Fondation Assistance aux Animaux peuvent prendre en charge l'animal pour lui retrouver un nouveau foyer.
  Note : des frais d'abandon et des délais d'attente peuvent s'appliquer.

3 – Comment anticiper l'avenir de son animal de son vivant ?

Un propriétaire peut anticiper le sort de son compagnon à quatre pattes afin de garantir son bien-être après son départ .

Prévoir une clause dans son testament

- **Legs avec charge :** désigner une personne de confiance pour recueillir l'animal, accompagnée d'une somme d'argent destinée à couvrir les frais d'alimentation et de soins vétérinaires.
- **Désignation d'un tiers contrôleur :** charger une personne de vérifier régulièrement que l'animal est bien traité par son nouveau gardien.
- **Legs à une association ou un établissement :** réserver une place pour son animal dans un refuge ou une structure spécialisée en effectuant un don ou un legs.

Désigner une personne de confiance (et de substitution)

Il est conseillé de choisir une personne proche (famille, amis, collègues) et d'obtenir son accord au préalable. Il est également recommandé d'indiquer une personne de substitution si le premier choix ne pouvait plus assumer la garde.

Rédiger un "contrat de vie" ou un "Passeport animal"

Même s'il n'a pas de valeur juridique, ce document récapitule toutes les habitudes de l'animal : historique de santé, traitements, allergies, alimentation, traits de caractère et rituels quotidiens. Cela permet de lui offrir un repère et de faciliter sa transition vers son nouveau foyer.

La maison de retraite pour animaux

Ces structures spécialisées proposent un accueil de longue durée avec une présence humaine continue, un suivi vétérinaire régulier et un environnement adapté. Leur accès est financé préalable par un contrat et un legs ou un don à l'établissement.

Conception et réalisation : humancom – Novembre 2026